

Type Diplôme : LICENCE	
	TSE
MENTION	ECONOMIE
Parcours-type	Economie et Gestion
Session LICENCE	Seconde session/chance
LANGUE ENSEIGNEMENT	
Licences 1 et 2 : Les enseignements sont dispensés en français. Certains travaux dirigés pourront être proposés en anglais.	
REDOUBLEMENT	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours.</i>	
Licences 1 et 2 : Le nombre de réinscriptions à un même niveau de licence de l'Ecole TSE (toutes mentions) est limitée à une. Une éventuelle troisième inscription à une même année peut être accordée, à titre exceptionnel, à un étudiant par le directeur sur avis du jury de délibération.	
PROFESSIONNALISATION	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours.</i>	
Stages	
Licences 1 et 2 : S'il le souhaite, l'étudiant peut effectuer un stage, en dehors des semaines où des enseignements sont dispensés, d'une durée minimale d'une semaine dans le courant de l'année universitaire. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.	
Autres modalités	
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE	
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours.</i>	
Sessions d'examen	
Modalités de constitution des groupes de cours magistraux (CM)	
Licences 1 et 2 : L'enseignement comprend des cours magistraux (CM) et des travaux dirigés (TD). Les étudiants sont répartis dans des groupes de cours magistraux, aux semestres impair et pair par ordre alphabétique. Les changements de groupes de cours ne sont pas autorisés.	
Assiduité	
L'assiduité est obligatoire et est contrôlée par l'enseignant en charge du TD. Trois absences non justifiées ou plus en TD sont sanctionnées par une note de TD égale à 0/20. Les justificatifs d'absence doivent parvenir à l'enseignant en charge du TD lors de la séance qui suit l'absence. Dans certains cas, des dispenses de TD peuvent être accordées par une commission qui étudiera les demandes. Les étudiants doivent s'adresser à leur service de scolarité.	
La présence en travaux dirigés de langue vivante est obligatoire selon les mêmes modalités que les travaux dirigés classiques (voir Charte du Département des Langues). Aucune dispense de TD de langue n'est accordée. Un régime spécial peut être organisé pour les étudiants qui seraient dans l'impossibilité matérielle d'assister aux TD, pour une raison réelle et sérieuse, ainsi que pour les étudiants élus dans un des conseils de l'école. La demande doit être faite en début de semestre, dans les 15 jours suivant la première séance de langue vivante et avant la tenue de la commission ad hoc.	
Les changements de groupe de TD sont autorisés au sein d'un même groupe de cours sous certaines conditions et justificatifs selon un calendrier fixé à l'avance (SHN, activité salariée...). L'affectation dans les groupes est disponible sur l'ENT « Mon espace », puis « Etudier » sur le site Internet de l'Université Toulouse Capitole.	
Organisation des examens	
Il existe une session d'examen et une session de rattrapage dont les dates sont arrêtées en début d'année universitaire. Aucun examen ne peut avoir lieu en dehors des dates définies pour l'organisation de ces sessions.	
Modalités d'organisation de la première session	
Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves de contrôle continu et/ou par un examen terminal. Ces examens ou devoirs surveillés peuvent être organisés le samedi.	
Contrôle continu :	
Les travaux dirigés sont assurés et notés par l'enseignant en charge du TD sous la responsabilité des enseignants titulaires du cours magistral. La note de TD résulte des notes de contrôle continu et d'une éventuelle note de participation. Le contrôle continu s'effectue hors des séances de travaux dirigés au moyen d'une ou plusieurs épreuves pouvant être réalisées sous forme d'écrits, d'oraux, de projets ou de travaux de groupe et notée(s) par l'enseignant en charge du TD, sous la responsabilité des enseignants titulaires du cours magistral. Les devoirs surveillés comptent dans la note finale de travaux dirigés. Dans le cadre du contrôle continu, la présence à tous les devoirs surveillés est obligatoire. Un étudiant présent aux devoirs surveillés, mais absent non justifié à trois séances de travaux dirigés ou plus se verra attribuer une note de TD égale à 0/20.	
Licence 1 :	
Sont organisés à chaque semestre hors des séances de cours et de travaux dirigés deux devoirs surveillés en Mise à niveau en mathématiques pour l'économie et la gestion et Microéconomie de la production, en Economie générale et Macroéconomie générale 1, en Introduction à la Gestion et trois devoirs surveillés en Mathématiques pour l'économie et la gestion 1 et deux en Mathématiques pour l'économie et la gestion 2. La présence aux devoirs surveillés dans les matières non citées ci-dessus est également obligatoire.	
Dans les matières mentionnées ci-dessus, et seulement pour ces matières, en cas d'absence à un ou tous les devoirs surveillés, l'examen terminal représente 100% de la note d'UE.	

Licence 2 :

Sont organisés au semestre 3 hors des séances de cours et de travaux dirigés deux devoirs surveillés en Microéconomie du consommateur, en Macroéconomie générale 2, en Mathématiques pour l'économie et la gestion 3 et au semestre 4, deux devoirs surveillés en Mathématiques pour l'économie et la gestion 4. Au semestre 3, un devoir surveillé sera organisé en Probabilités pour l'économie et la gestion.

La présence aux devoirs surveillés dans les matières non citées ci-dessus est également obligatoire.

Dans les matières mentionnées ci-dessus, et seulement pour ces matières, en cas d'absence à un ou tous les devoirs surveillés, l'examen terminal représente 100% de la note d'UE.

Contrôle continu des petits groupes de cours (semestre 4) :

Les matières enseignées en petits groupes de cours (Microéconomie 4 et Macroéconomie 4) sont entièrement évaluées en contrôle continu en session 1 par l'enseignant responsable du petit groupe de cours.

Deux devoirs surveillés (DS) sont organisés.

La note finale d'UE est une moyenne pondérée des notes des deux DS et d'une note de participation (orale et écrite) et d'assiduité, cette pondération est déterminée par l'enseignant responsable de la matière.

La note de participation et d'assiduité est déterminée par l'enseignant responsable du petit groupe de cours.

Toute absence à un DS doit être justifiée dans un délai de 7 jours suivant ce DS.

- Si un étudiant est absent justifié à un des deux DS, il participera au DS de rattrapage postérieur aux deux DS, qui pourra porter sur tout le programme.

La note du DS de rattrapage remplacera alors celle du DS où il a été absent justifié.

- Si un étudiant est absent justifié aux deux DS, il participera au DS de rattrapage postérieur aux deux DS, qui pourra porter sur tout le programme.

La note du DS de rattrapage remplacera alors celle d'un des deux DS où il a été absent justifié et il se verra attribuer la note de 0/20 au deuxième DS où il a été absent justifié.

- Si un étudiant est absent non justifié à un des deux DS et qu'il a une note à l'autre DS alors il ne sera pas autorisé à participer au DS de rattrapage. Il conservera cette note et il aura 0/20 pour le DS où il a été absent non justifié.

- Si un étudiant est absent non justifié à un des deux DS et qu'il est absent justifié à l'autre DS alors il sera autorisé à participer au DS de rattrapage. Il aura donc la note obtenue au DS de rattrapage et 0/20 pour le DS où il a été absent non justifié .

Examen terminal :

Le contrôle terminal fait l'objet d'une session écrite à la fin de chaque semestre sauf statut particulier.

La première session du semestre impair fait l'objet d'épreuves qui se dérouleront sauf exception au terme du premier semestre de l'année universitaire.

La première session du semestre pair fait l'objet d'épreuves qui se dérouleront sauf exception au terme du second semestre de l'année universitaire.

Les justificatifs d'absence aux examens terminaux doivent être déposés au service de la scolarité dans les 10 jours calendaires suivant la fin de la session d'examen.

Toute absence justifiée ou injustifiée à un examen terminal est sanctionnée par la note 0.

L'examen terminal donne lieu à deux sessions par an.

Bonifications :

Chaque semestre, l'étudiant peut bénéficier au maximum de 2 bonifications, qui sont plafonnées chacune à 2 % du total des points du semestre.

Les notes obtenues dans chacun des enseignements participant à la bonification sont notées sur 20.

Seuls les points supérieurs à 10 de chacune des notes sont pris en compte et cumulés, sans que la note finale après bonification puisse excéder 20/20.

La bonification est uniquement valable au titre de l'année universitaire en cours.

Les modalités d'évaluation des enseignements donnant lieu à bonification sont communiquées aux étudiants par le service ou par l'enseignant en charge de leur organisation, un mois au plus tard après le début des activités.

Liste des enseignements donnant lieu à bonification : Activité sportive (organisée dans le cadre du DAPS), Participation à l'orchestre des étudiants de Toulouse, Participation au chœur des étudiants de Toulouse, Engagement citoyen (Engagement de sapeur-pompier volontaire ; Activité militaire dans la réserve opérationnelle ; Volontariat dans les armées)

La bonification sera prise en compte sur présentation d'un justificatif de situation.

Seconde chance**Modalités d'organisation de la seconde chance et cas particulier des cours de Microéconomie 4 et Macroéconomie 4**

Il est organisé une session de seconde chance pour les étudiants de L1 et L2 leur donnant la possibilité de valider les unités d'enseignement qui leur ont fait défaut sur les deux semestres.

Peuvent se présenter en seconde chance tous les étudiants ajournés à un semestre quel que soit le motif de ce résultat (Absence ou note inférieure à la moyenne).

L'étudiant « admis par compensation » ne peut pas bénéficier de la seconde chance.

L'étudiant compose sur toutes les matières qui n'ont pas été validées ni compensées et uniquement sur ces matières-là, à l'exception des matières en contrôle continu qui sont reportées en seconde chance.

Si la matière en échec est une matière renforcée, l'étudiant compose sur une épreuve d'une durée de 1h30 sur une copie anonymée.

Si la matière en échec n'était pas une matière renforcée : il compose à l'écrit sur une épreuve d'une durée de 1h sur une copie anonymée.

Les étudiants composant sur des matières non renforcées sont regroupés dans un amphithéâtre pendant 3h maximum.

En cas d'absence justifiée ou injustifiée à la session de seconde chance, l'étudiant se verra attribuer la note ABI (absence injustifiée) ou ABJ (absence justifiée) qui équivaut à la note 0. Les justificatifs d'absence doivent parvenir à la scolarité dans les 5 jours calendaires qui suivent la fin de la session d'examen.

Les étudiants de Licence 1 en réorientation semestrielle sont dispensés, lors de leur année de réorientation, d'évaluation dans les matières du semestre 1 qui font l'objet uniquement d'un contrôle continu.

Les cours de Microéconomie 4 et Macroéconomie 4 n'ont pas d'examen terminal mais font l'objet de l'organisation d'une seconde session.

La correction des copies et les délibérations se déroulent dans les mêmes conditions qu'en session 1.

Toutes les notes obtenues à l'examen lors de la session de seconde chance se substituent aux notes d'examens de la session 1 sans qu'il soit possible pour l'étudiant de choisir la meilleure des deux notes.

Le semestre est validé par le résultat « Acquis » (ACQ) si l'étudiant a obtenu en session de seconde chance une moyenne générale au semestre au moins égale à 10/20.

Le cas échéant, le semestre peut être validé par compensation si la moyenne obtenue au semestre en session de seconde chance est compensée par la moyenne obtenue dans l'autre semestre.

VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours.

Validation

Chaque année est validée indépendamment sous condition d'avoir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.

Le diplôme est décerné aux étudiants qui ont validé le dernier niveau de formation constitutif du diplôme.

Condition de validation des unités et des semestres

Chaque semestre comporte 30 crédits d'enseignement.

A chaque unité d'enseignements est associé un ensemble de crédits ECTS dont le nombre est proportionnel au poids de l'unité dans le contrôle des connaissances.

Les unités d'enseignement sont validées isolément : une unité est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 (note d'examen + note de TD).

Les semestres sont validés isolément : un semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.

Capitalisation/conservation

Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20

Conservation de notes :

Licence 1 :

La note de TD de « Management des Organisations » de l'UE 12 égale ou supérieure à la moyenne est conservable pour une durée de 1 an.

Licence 2 :

La note de TD de « Contrôle de Gestion » de l'UE 11 égale ou supérieure à la moyenne est conservable pour une durée de 1 an.

Compensation

Les UE et les semestres sont validés-par compensation :

► les unités d'enseignement : le semestre est validé sur la base de la moyenne générale des notes obtenues à l'ensemble des unités qui le composent plus le cas échéant des bonifications dues aux matières facultatives ; dans ce cas les unités d'enseignement où le candidat n'a pas obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 sont validées par compensation. La validation du semestre entraîne l'acquisition des 30 crédits européens correspondants (ECTS).

Si la matière est obtenue par compensation, les ECTS correspondant à l'unité d'enseignement sont acquis.

► les semestres : la compensation est mise en oeuvre entre les 2 semestres consécutifs du même niveau sans note éliminatoire.

Note éliminatoire

/

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

LICENCE 1		ECONOMIE											1ère session			Seconde session/chance		
Parcours-type		Economie et Gestion											Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Semestre	S1	Semestre 1																
Bloc	S1	BLOC de connaissances disciplinaires 1																
UE	S1	UE1 Economie générale*	Porteur		30	15		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CT 60 / CC 60		Écrit	1h30	Écrit	1h30
UE	S1	UE2 Introduction à la gestion*	Porteur		30	15		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CT 60 / CC 60		Écrit	1h30	Écrit	1h30
UE	S1	UE3 Mathématiques pour l'économie et la gestion 1*	Porteur		45	24	4,5	7	7	Oui	Oui	CC&CT	CT 70 / CC 70		Écrit	1h30	Écrit	1h30
Bloc	S1	BLOC de disciplines d'ouvertures																
UE	S1	UE4 Introduction au droit	Porteur		30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h30	Écrit	1h
UE	S1	UE5 (Optionnel 1 parmi 2)			15			3	3	Oui	Oui							
Matière	S1	Histoire de la pensée économique	Porteur		15			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h30	Écrit	1h
Matière	S1	Histoire des faits économiques	Porteur		15			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h30	Écrit	1h
Bloc	S1	BLOC de compétences linguistiques 1																
UE	S1	UE6 Anglais**	Porteur			15		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)						
Semestre	S2	Semestre 2																
Bloc	S2	BLOC de connaissances disciplinaires 2																
UE	S2	UE7 Microéconomie de la production*	Porteur		30	15		5,5	5,5	Oui	Oui	CC&CT	CT 55 / CC 55		Écrit	1h30	Écrit	1h30
UE	S2	UE8 Macroéconomie générale 1*	Porteur		30	15		5,5	5,5	Oui	Oui	CC&CT	CT 55 / CC 55		Écrit	1h30	Écrit	1h30
UE	S2	UE9 Mathématiques pour l'économie et la gestion 2*	Porteur		45	30		7	7	Oui	Oui	CC&CT	CT 70 / CC 70		Écrit	1h30	Écrit	1h30
Bloc	S2	BLOC de compétences techniques 2																
UE	S2	UE10 Statistique descriptive pour l'économie et la gestion	Porteur		18	15		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CT 48 / CC 32		Écrit	1h30	Écrit	1h
UE	S2	UE11 Management des organisations*	Porteur		30	15		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CT 90 / CC 30		Écrit	1h30	Écrit	1h30
Bloc	S2	BLOC de compétences linguistiques 2																
UE	S2	UE12 Anglais**	Porteur			15		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)						
		TOTAL ANNEE																

* Matières renforcées

**Matières exclues de la seconde chance

LICENCE 2		ECONOMIE												1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		Economie et gestion												Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestre	S1	Semestre 3			180	82,5		30	30	Oui	Oui								
Bloc	S1	BLOC de connaissances disciplinaires 3																	
UE	S1	UE1 Microéconomie du consommateur*	Porteur		30	15		5	5	Oui	Oui	CC&CT	CT50/CC50		Écrit	1h30	Écrit	1h30	
UE	S1	UE2 Macroéconomie générale 2*	Porteur		30	15		5	5	Oui	Oui	CC&CT	CT50/CC50		Écrit	1h30	Écrit	1h30	
UE	S1	UE3 Marketing*	Porteur		30	15		5	5	Oui	Oui	CC&CT	CT60/CC40		Écrit	1h30	Écrit	1h30	
UE	S1	UE4 Mathématiques pour l'économie et la gestion 3*	Porteur		30			5	5	Oui	Oui	CC&CT	CT70/CC30		Écrit	1h30	Écrit	1h30	
Bloc	S1	BLOC de compétences techniques 3																	
UE	S1	UE5 Probabilités pour l'économie et la gestion	Porteur		30	15		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CT48/CC32		Écrit	1h30	Écrit	1h	
Bloc	S1	BLOC de disciplines d'ouverture																	
UE	S1	UE6 (Optionnel 1 parmi 2)			30	7,5		4	4	Oui	Oui								
Matière	S1	Compléments en mathématiques 3***	Porteur		30	15		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CT40/CC40		Écrit	1h30	Écrit	1h	
Matière	S1	Sociologie	Porteur		30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h30	Écrit	1h	
Bloc	S1	BLOC de compétences linguistiques 3																	
UE	S1	UE7 Anglais	Porteur			15		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
Semestre	S2	Semestre 4			165	105		30	30	Oui	Oui								
Bloc	S2	BLOC de connaissances disciplinaires 4																	
UE	S2	UE8 Microéconomie du marché*	Porteur		30	15		5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					Écrit	1h30	Matière en CCI avec une session 2
UE	S2	UE9 Macroéconomie générale 3*	Porteur		30	15		5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					Écrit	1h30	Matière en CCI avec une session 2
UE	S2	UE10 Mathématiques pour l'économie et la gestion 4*	Porteur		30			5	5	Oui	Oui	CC&CT	CT70/CC30		Écrit	1h30	Écrit	1h30	
UE		UE11 (Optionnel 1 parmi 2)			30	15		4	4										
Matière		Compléments en mathématiques 4***	Porteur		30	15		4	4			CC&CT	CT40/CC40		Écrit	1h30	Écrit	1h	
Matière	S2	Contrôle de gestion	Porteur		30	15		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CT48/CC32		Écrit	1h30	Écrit	1h	
Bloc	S2	BLOC de compétences techniques 4																	
UE	S2	UE12 Statistiques inférentielle pour l'économie et la gestion	Porteur		30	15		5	5	Oui	Oui	CC&CT	CT60/CC40		Écrit	1h30	Écrit	1h	
UE	S2	UE13 Base de données*	Porteur		15	30		4	4	Oui	Oui	CC&CT	CT48/CC32		Écrit	1h30	Écrit	1h30	
Bloc	S2	BLOC de compétences linguistiques 4																	
UE	S2	UE14 Anglais	Porteur			15		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
		TOTAL ANNEE			345	187,5		60	60										

* Matières renforcées
**Matières exclues de la seconde chance
***Les cours de "Compléments en mathématiques 3 & 4" sont nécessaires pour être sélectionné en Licence 3 économie.